

# ARGENT | 23



**SOS CONSO**  
CHRONIQUE PAR RAFAËLE RIVAIS

## Testament international et interprète assermenté

mbliée en obligations creusent « naturelle- » avec le gros du mar- affisantes, elles pour- s de trop grand succès des taux obligataires), Ce risque de dilution, épargne l'antiticipe platoonant la quote- ement d'un contrat. he, les taux de lasu- urs devaient rester és dans les prochai- fais, au cas par cas, de rendement vont er rapidement des ass- aux élevé et des ré- disposent pour s'ins- spirale vertueuse », Charrier-Kastler, es actifs généraux y plombe par dan- ons à taux faibles, nent 2,3 % ». variable d'ajuste- lle, la provision ion aux bénéfici- aux compagnies sserve une frac- ranciers dégages rit des fonds en eement diminu

# U

ne personne installée en France mais ne parlant pas le français, souhaitant dicter ses dernières volontés sous la forme d'un testament « interna- tional », peut faire appel à un interprète, mais notamment ceux du Conseil supérieur du notariat, mais pas de l'affaire suivante.

En 2015, une Italienne, Mme X, laisse un testament, France, qui avantage ses trois filles. Mme X, laisse un testament, établi en France, qui avantage ses trois filles. M. Y, fils d'une quatrième fille, décédée, demande que la justice l'annule. Il soutient que l'amie interprète, non assermentée, à laquelle Mme X a fait appel pour le dicter a mal compris son propos. La cour d'appel de Grenoble annule l'acte, en tant que testament « authentique », du fait qu'il a été dicté par un interprète non assermenté. Mais elle le « sauve », en tant que testament international, qu'elle juge conforme à la « loi uniforme » annexée à la convention de Washington du 26 octobre 1973.

### LA « RÉSISTANCE » DE LA COUR D'APPEL IMPOSE UN EXAMEN EN ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Selon le rapport explicatif de la convention, ce testament offre « l'avantage consistant à ce que la convention porte quelle langue », et « la loi uniforme nexige même pas qu'il soit écrit dans une langue que connaisse le testateur ». Pour- tant, le 2 mars 2022, la Cour de cassation, saisie par M. Y, juge qu'« il ne peut pas être rédigé dans une langue que le testateur ne comprend pas, même avec l'aide d'un inter- prète ». Position que réuse la cour d'ap- de Lyon, chargée de rejeter l'affaire.

La convention prévoit le recours à l'interprète, et renvoie le soin d'en préciser les conditions aux lois nationales régissant les personnes habitées à recueillir ce testament. loi française du 29 avril 1994 étant restée muette sur ce point, Mme X pouvait faire appel à une interprète non assermentée. La Cour de cassation, de nouveau saisie sur ce réunie en assemblée plénière, comme l'impose la non asser- tance » des juges du fond, approuve la première partie de ce raisonnement. Mais conteste la seconde : la « résis- loi ne permettrait pas le recours à l'interprète de la « résis- ment authentique » recueilli « depuis le 18 février 2015 », avec le concours d'un interprète assermenté, pour la « résis- claré valide en tant que testament international », avec voie les parties devant la cour d'appel de Lyon.

ue, qui veut pour l'atten- t des particu- ix preme dé- ar des profes- pouvez facile- utes à dévouer qu'avant vous ulu ou sur Net- , il doit repre- a va me permet- » Ensuite, il n'a me si le plancher lans que je fais ce ; faire d'autre qui venus ? »

à nuit sur son toit, Nous avons ren- ry de Ventura Bou- jomme le Starbucks dans la nuit, quand « l'ouragan de feu » nployés en gilet fluo limiter dispersées sur permarché Amazon énérateur, est ouvert.

charger Watch Duty, n lucratif devenue in- Angeles cerné par les iquant sur « Fire near le moi »), on peut voir si e zone à risque élevé. Le re du quartier de Pacific croyait protégé par la a évacué, mais lui a pré- niens, pour avoir « l'air de ». Quand l'électricité a été plus que sa voiture pour one, et il a fini par partir, rage de fumée.

dans une sorte d'autocriti- été négligents », note-t-il. sérieux ne pouvait arriver inéma : « Oh ! un incendie ! vent de terre ! » Parall pour art gâté du divertissement.

noins suffisante ait, fin 2023, à de rendement, de Good Value permettre aux dotés de garder arformance de l'ordre participa- a contribué à au taux unique 124, et en paral- es 3,9 milliards », rapportant ne mutualiste », témoignant à le mutualisme dont le fonds